

REGLEMENT INTERNATIONAUX JEUNES DE CHARLEVILLE-MEZIERES 2020

Lieu : Salle Reine Bestel - chemin du Mémorial à Charleville-Mézières (28 tables)

ARTICLE 1 : Conditions de participation

Cette épreuve est réservée aux délégations invitées par le club de Charleville-Mézières Ardennes Tennis de Table (CMATT) : Ligues, Comités départementaux, clubs, pays étrangers, provinces et clubs étrangers.

Les Internationaux Jeunes de Charleville-Mézières regroupent 8 tableaux individuels à partir desquels 2 classements par équipes sont établis. Aucune obligation d'être inscrit dans un challenge pour participer à la compétition individuelle.

Un joueur peut participer dans sa catégorie d'âge et/ou dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure si le nombre d'inscrits le permet.

ARTICLE 2 : Formule

8 tableaux, répartis sur 4 catégories d'âges, sont organisés :

- | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| - 9 ans Garçons (Année 2011 et 2012) | - 13 ans Garçons (Année 2007 et 2008) |
| - 9 ans Filles (Année 2011 et 2012) | - 13 ans Filles (Année 2007 et 2008) |
| - 11 ans Garçons (Année 2009 et 2010) | - 15 ans Garçons (Année 2005 et 2006) |
| - 11 ans Filles (Année 2009 et 2010) | - 15 ans Filles (Année 2005 et 2006) |

Les catégories d'âges sont celles fixées par l'ITTF à la date de l'épreuve.

ARTICLE 3 : Coût

Avec forfait hébergement : L'inscription dans le premier tableau est incluse. Le montant de l'inscription dans un second tableau est de 10 euros.

Hors frais hébergement : Le coût du premier tableau est de 30 euros et de 10 euros pour le second, soit 40 euros pour 2 tableaux.

ARTICLE 4 : Engagements

Les engagements sont faits, soit individuellement, soit par le biais des délégations, ils se feront en ligne sur le site www.cmatt08.fr dans la rubrique IJCM

Les engagements devront être enregistrés en ligne avant le 20 juillet 2020.

La liste des engagés avec le nom, le prénom, la date de naissance et le classement de chaque joueur et joueuse suivant le dernier classement officiel diffusé, devra parvenir aux responsables de l'organisation avant le 20 août 2020.

ARTICLE 5 : Conditions financières

Les frais de déplacement et de séjour sont à la charge des équipes engagées.

Des forfaits d'hébergement seront proposés en annexe.

ARTICLE 6 : Arbitrage

L'arbitrage des rencontres se fera par les joueurs dans les matchs de poules le samedi. L'arbitrage des rencontres du dimanche se fera par des arbitres de l'organisation.

ARTICLE 7 : Juge-arbitrage

L'équipe de juge-arbitrage sera composée d'un juge-arbitre (JAN), d'un juge-arbitre adjoint, d'un assistant et d'un responsable des arbitres. En cas de circonstances exceptionnelles, le juge-arbitre se réserve le droit de modifier le règlement ci-joint.

ARTICLE 8 : Jury d'appel

Pour tout litige sportif, un jury d'appel sera constitué par le président du club de Charleville-Mézières, le juge-arbitre et un représentant du Comité des Ardennes.

ARTICLE 9 : Formules des tableaux individuels

9.1 En fonction du nombre d'inscriptions, les tableaux organisés seront de 48 joueurs maximum.

9.2 Déroulement des tableaux :

Les tableaux se dérouleront avec 2 poules successives (mélange des joueurs étrangers)

Tour 1 = Poule de 3 avec les 2 premiers qui intègrent une 2ème poule et le 3ème qui intègre les poules consolantes.

Tour 2 = Poule de 3 avec les 2 premiers qui intègrent le tableau honneur et le 3ème qui intègre le tableau consolante comme tête de série.

Tour 3 = 2 tableaux (honneur et consolante)

9.3 Chaque participant fera au minimum cinq rencontres par tableau.

ARTICLE 10 : Durée des parties

Dans tous les tableaux, l'ensemble des parties se déroulera au meilleur des cinq manches.

ARTICLE 11: Challenge

11.1 Un challenge par équipes sera établi à l'issue de chaque édition.

Participent à ce challenge les équipes représentées dans 5 tableaux différents par au moins deux filles et deux garçons.

11.1.1 Formule

Le classement de ce challenge sera établi sur les cinq meilleurs résultats dans des tableaux différents (prise en compte des deux meilleurs résultats masculins et des deux meilleurs résultats féminins, le cinquième meilleur résultat pouvant être masculin ou féminin)

Chacun de ces cinq résultats retenus apporte à son équipe un nombre de points équivalent à la place du joueur dans le tableau. Un bonus d'une place est attribué dans les catégories -9ans.

Exemple : En moins de 9 ans : 1^{er} = 0 point, 2^{ème} = 1 point, etc.

En moins de 11ans/13ans/15ans : 1^{er} = 1 point, 2^{ème} = 2 points, etc.

Le nombre de points obtenus par une équipe correspond à la somme des points acquis par ses cinq représentants
Le classement de ce challenge est fait dans l'ordre croissant du nombre de points, l'équipe vainqueur étant celle totalisant le moins de points.

En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes, le départage se fera comme suit :

- a) équipe ayant le meilleur résultat individuel, puis le meilleur deuxième résultat, etc.
- b) équipe ayant le plus jeune participant, dont le résultat est retenu pour le classement du challenge

11.2 Un challenge féminin sera établi à l'issue de chaque édition

Participent à ce challenge les équipes représentées par 4 filles évoluant dans, au moins, trois catégories différentes.

11.2.1 Formule

Le classement de ce challenge sera établi sur les quatre meilleurs résultats féminins dans, au moins, trois tableaux différents.

Chacun de ces quatre résultats retenus apporte à son équipe un nombre de points équivalent à la place du joueur dans le tableau. Un bonus d'une place est attribué dans la catégorie des -9ans.

Le nombre de points obtenus par une équipe correspond à la somme des points acquis par ses quatre représentantes retenues (si une fille participe à 2 tableaux, seul son meilleur résultat sera pris en compte)

Le classement de ce challenge est fait dans l'ordre croissant du nombre de points, l'équipe vainqueur étant celle totalisant le moins de points.

En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes, le départage se fera comme suit :

- a) équipe ayant le meilleur résultat individuel, puis le meilleur deuxième résultat, etc.
- b) équipe ayant le plus jeune participant, dont le résultat est retenu pour le classement du challenge

11.3 Challenge de la délégation la plus représentée

La délégation représentée par le plus grand nombre de joueurs se verra remettre un trophée.

Les délégations issues de la Région Grand Est ne peuvent pas participer à ce challenge.

ARTICLE 12 : Récompenses

Un cadeau d'accueil sera remis à chaque représentant de délégations (de 6 joueurs minimums) ainsi qu'à chaque participant des IJCM.

Récompenses individuelles : Les 4 premiers seront récompensés sur le podium

Récompenses par équipe : Les équipes premières des challenges seront récompensées

Délégation la plus représentée : Trophée de la Ville de Charleville-Mézières.

ARTICLE 13 : Horaires

Ouverture de la salle : Vendredi : 15h00-19h00 / Samedi : 10h00 / Dimanche : 7h00

Horaires compétition : Samedi : 13h00-20h00 / Dimanche : 8h30-16h30